



DR

## “Le risque catastrophes, c’est 6 % à 7 % du marché mondial de la réassurance”

Aggravation des risques, désengagement des États, mondialisation... Pour François Vilnet, président de l’Association des professionnels de la réassurance en France (Aprel), les réassureurs doivent repenser leur approche.

**l’actuariel :** 2011 a concentré une succession exceptionnelle de catastrophes, pour un coût d’environ 50 milliards de dollars pour les réassureurs. Quel impact économique pour la réassurance ?

**François Vilnet :** *L’impact potentiel sur les fonds propres du secteur de la réassurance devrait varier de 2 % à 5 %. La surcapitalisation du secteur – liée à un cycle précédent favorable – lui aura permis de supporter ces coûts. Mais la réassurance ne peut faire l’économie d’une réflexion profonde sur son approche. Le risque catastrophes représente environ 6 % à 7 % du marché mondial de la réassurance, mais sa part dans les résultats est plus forte et la volatilité très importante. Il ne fait aucun doute que ce ratio va aller croissant avec l’augmentation de fréquence et de sévérité des catastrophes, ainsi que le développement de la richesse et de l’assurabilité au niveau mondial.*

**l’actuariel :** Les modèles catastrophes existants sont-ils devenus inefficaces ?

**F.V. :** *Face à des événements dont la fréquence et l’intensité augmentent, les modèles deviennent de plus en plus des outils de référence d’aide à la décision et de moins en moins des outils de décision. Ce qui pose problème, ça n’est pas tant le montant des sommes en jeu que la récurrence d’événements extrêmes et l’augmentation de leur complexité. La difficulté est double : nous nous trouvons à la fois face à des événements naturels potentiellement plus liés entre eux et à une interconnexion croissante entre événements extrêmes et catastrophes industrielles et économiques. Fukushima – environ 4 %*

*du PIB du Japon en dommages économiques – illustre parfaitement ce nouveau paradigme.*

**l’actuariel :** La mondialisation augmente-t-elle le coût global de la sinistralité ?

**F.V. :** *La mondialisation a indiscutablement des coûts induits dans la sinistralité des catastrophes naturelles. Plus le sinistre est important, plus les conséquences économiques sont étendues. Pour ne rien simplifier, les industries de pointe sont souvent localisées dans des zones très exposées (Japon, Californie). Cette imbrication des dimensions complexifie sensiblement la donne. Le facteur de carence de fournisseurs, par exemple, qui s’est exprimé de manière flagrante à la suite des inondations de Bangkok, est sans doute l’un des plus épineux à modéliser : comment intégrer une chaîne de valeur industrielle dans une modélisation climatique ?*

**l’actuariel :** Aujourd’hui, quelle est la part assurée des événements extrêmes ?

**F.V. :** *Elle est faible : pour Fukushima, on peut la situer à environ 10 % du total du sinistre économique. Il faut donc interroger le système global de la réassurance, repenser les équilibres de contribution des différents acteurs engagés – publics et privés –, construire des partenariats et préciser les frontières de responsabilité des uns et des autres. L’Aprel milite notamment dans les catastrophes naturelles en France pour que des efforts majeurs soient faits en matière de prévention, à tous les niveaux de la chaîne économique et assurantielle.*